



## Référencement de nos formations auprès du DPC

1



Lecture Cone Beam	74852100001
Lecture Cone Beam Ortho	74852100002
Prescriptions médicamenteuses	74852100003
Dermatologie buccale	74852100004
Numérique	74852100006
Restauration de la dent dépulpée	74852100007
Endodontie	74852100008

:

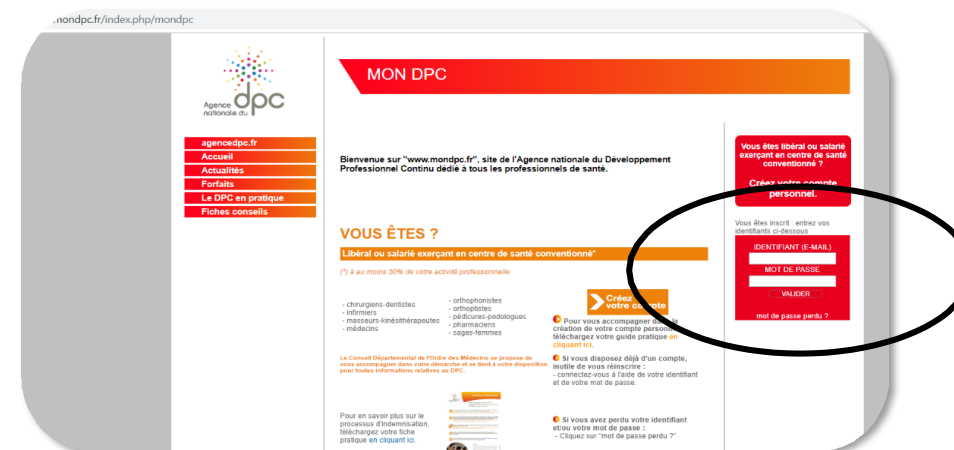
## Votre inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

2

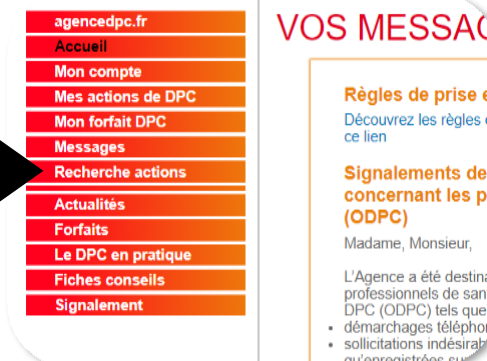
**Connectez-vous sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et entrez vos identifiant et mot de passe**

(L'identifiant est l'email que vous avez communiqué à l'Agence du DPC lors de la création de votre compte DPC et le mot de passe est celui que vous avez renseigné)

**Vous avez oublié votre mot de passe ?** Cliquez sur « Mot de passe perdu », un nouveau code vous sera envoyé sur l'adresse mail communiquée à l'Agence du DPC



**Cliquez sur « recherche actions »**

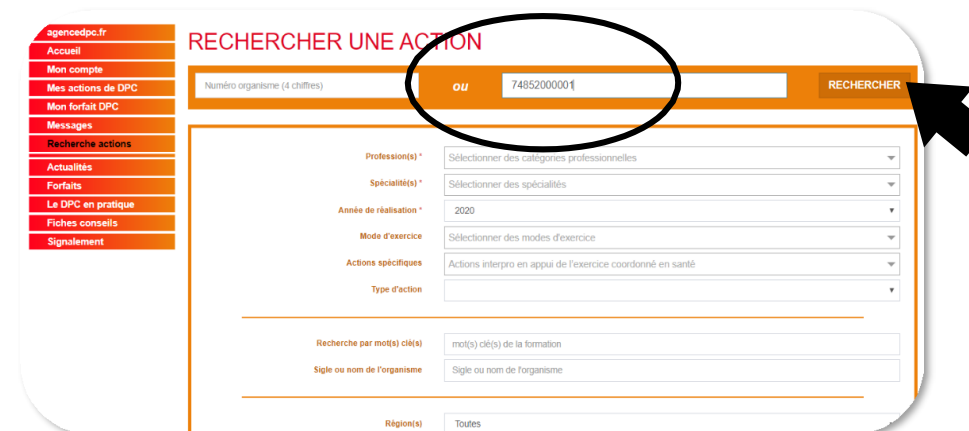


# Votre inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (suite)

3

Renseignez le numéro de référence de l'action DPC choisie

Cliquez ensuite sur « RECHERCHER »



Cliquez sur le bouton « Détail Action de DPC »

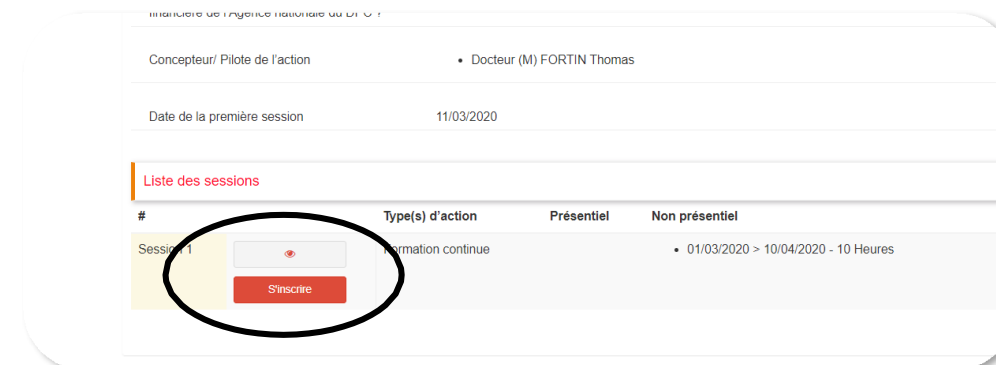


Organisme	Titre	Description
WEBDENTAL FORMATION (i-web)	Lecture Cone Beam (CBCT): intérêts diagnostics et thérapeutiques (formation validante)	Action : Formation continue Type : Inter professionnelles Format : Non présentiel Participants max : 200
Référence Agence DPC de la formation : 74852000001		Concepteur : Docteur (M) FORTIN Thomas Coût : 785 €
Numéro d'enregistrement de l'organisme : 7485		
Catégorie(s) professionnelle(s) et spécialité(s) : Médecin Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Mode(s) d'exercice des participants : Libéral Salarisés en centres de santé conventionnés Autre salariés
Chirurgien-dentiste Chirurgie dentaire Chirurgie dentiste spécialisé en médecine bucco dentaire		

## Votre inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (suite)

4

Vous accédez ainsi à la « fiche action » de la formation  
**En bas de la fiche, cliquez sur le bouton « s'inscrire »**



Indicatrice de l'Agence nationale du DPC

Concepteur/ Pilote de l'action • Docteur (M) FORTIN Thomas

Date de la première session 11/03/2020

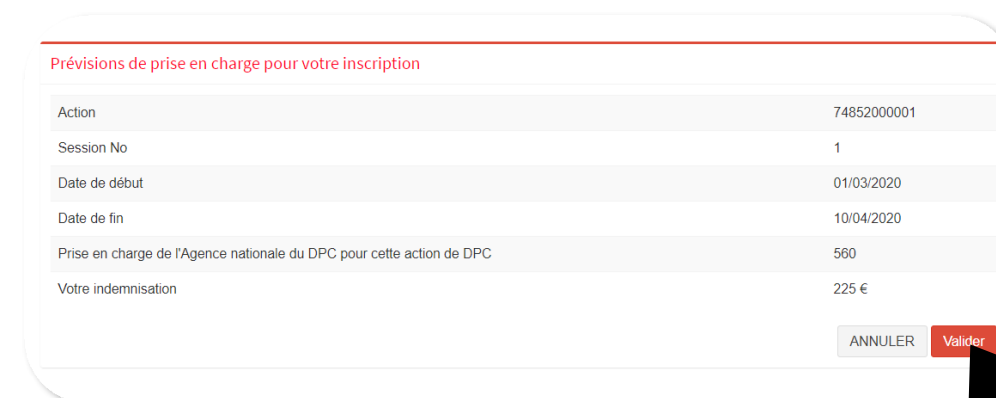
Liste des sessions

#	Type(s) d'action	Présentiel	Non présentiel
Session 1	Formation continue		• 01/03/2020 > 10/04/2020 - 10 Heures

S'inscrire

**L'Agence du DPC vous adresse un récapitulatif des prévisions de prise en charge pour votre inscription à cette formation.** Il s'agit des montants engagés par l'Agence du DPC, sous réserve de votre participation à l'intégralité de la formation.

Nous vous recommandons de vous assurer que la somme de la « prise en charge de l'Agence du DPC pour cette action de DPC » + « votre indemnisation » couvrent bien le coût total de la formation. En effet, pour que vous n'ayez rien à déboursier, le montant de la partie « indemnisation » permettra de compléter la partie versée par l'Agence du DPC à Webdental Formation à l'issue de la formation.



Prévisions de prise en charge pour votre inscription

Action	74852000001
Session No	1
Date de début	01/03/2020
Date de fin	10/04/2020
Prise en charge de l'Agence nationale du DPC pour cette action de DPC	560
Votre indemnisation	225 €

ANNULER Valider

## Votre inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (fin)

1

- L'Agence Nationale du DPC adresse un mail à WDF lui confirmant votre inscription sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)
- WDF valide votre demande : vous recevez un mail dans ce sens

### Et ensuite, que se passe-t'il ?

- Si vous avez bien réalisé votre inscription sur [www.webdental-formation.com](http://www.webdental-formation.com), votre dossier est à jour, vous n'avez pas de démarche complémentaire à réaliser.
- **La veille du démarrage de votre formation, vous recevez des identifiants par mail vous permettant de démarrer votre formation**



## Une fois votre formation terminée (fin de la session)

2

- WDF facture votre formation à l'Agence Nationale en lui adressant les justificatifs de vos temps de connexion
- Une fois les frais pédagogiques versés par l'Agence DPC, WDF prélève de votre compte le montant ajusté permettant de financer le complément de votre formation (montant qui ne peut excéder l'indemnisation qui vous est versée par l'Agence du DPC.)